

La conservation volontaire

La conservation volontaire est la possibilité, pour un propriétaire ou une municipalité, de prendre l'initiative de la conservation ou de la mise en valeur des attraits naturels qui se trouvent sur sa propriété. Une variété d'options de conservation existe pour les propriétaires privés et les municipalités qui veulent conserver un milieu naturel. Pour en savoir davantage, référez-vous au guide du MDDEP : *La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence (2011)*.

Partenaires financiers en conservation

Lorsque disponibles, des programmes d'aide financière peuvent vous offrir plusieurs possibilités de soutien financier à la conservation volontaire :

- *Partenaires pour la nature (MDDEP)*
- *Fondation de la faune*
- *Montain Euipeement Coop*
- *Programme d'intendance pour l'habitat des espèces en péril (Environnement Canada)*
- *Fondation Hydro-Québec pour l'environnement*

L'implication des acteurs régionaux

La participation de tous les acteurs est nécessaire pour conserver les milieux naturels. Voici quelques actions que vous pouvez entreprendre:

- **Utilisez** les propriétaires au sujet des techniques d'aménagement durables.
- **Participez** ou organisez des formations visant à reconnaître les milieux naturels et les espèces à statut précaire.
- **Informez** les propriétaires des lois et règlements en vigueur concernant les milieux naturels.
- **Réalisez** un plan de conservation des milieux naturels de votre municipalité.
- **Planifiez** l'aménagement ou le développement de votre territoire en fonction des **milieux naturels** prioritaires.

Organismes de références concernant la gestion des milieux naturels

Agence forestière des Bois-Francs

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Organismes de bassin versant

- *Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour*
- *Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François*
- *Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet*

Comité ZIP Les Deux Rives

Comité ZIP du lac Saint-Pierre

Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre

Agence de géomatique du Centre-du-Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Ministère des Ressources naturelles et de la faune



Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

400, rue Heriot, bureau 2004 Drummondville (Québec) J2B 1B3
Tél. : 819 475-1048 Télécop. : 819-475-5118 info@crecq.qc.ca

www.crecq.qc.ca



Québec



Guide
pour les gestionnaires du
patrimoine naturel
du Centre-du-Québec

Pourquoi prendre en compte les milieux naturels dans la gestion territoriale

En plus de fournir des habitats pour les espèces vivantes, les milieux naturels contribuent à fournir de nombreux biens et services écologiques. En voici quelques-uns :

-  Filtration de l'air et de l'eau
-  Régulation des phénomènes naturels
-  Recharge des nappes phréatiques
-  Prévention de l'érosion des rives
-  Capacité de capter le carbone
-  Support à la biodiversité
-  Activités récréatives, touristique, éducatives et scientifiques
-  Production de ressources naturelles et fauniques
-  Qualité des paysages et le patrimoine culturel

Outils

Cahier de balises techniques à l'application de mesures d'atténuation fauniques en forêt privée au Centre-du-Québec (www.afbf.qc.ca)

Cahier du propriétaire et guide technique pour la protection et la mise en valeur des habitats à fort potentiel de conservation (www.crecq.qc.ca)

Saviez-vous que ...

Tout projet touchant un **milieu humide** (étang, marais, marécage ou tourbière), et ce, peu importe la superficie du milieu visé, nécessite l'obtention préalable d'un **certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (article 22) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)**.

L'obtention d'un certificat d'autorisation ne dispense pas son détenteur des obligations légales édictées par toute autre règlement municipal. Il doit obtenir préalablement de sa municipalité un certificat attestant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

Le Centre-du-Québec, un territoire unique

La région, d'une superficie de 7 332 km², compte cinq MRC (Arthabaska, Bécancour, Drummond, L'Érable et Nicolet-Yamaska) et 80 municipalités (MAMROT, 2012). La région est divisée en terres publiques intramunicipales (5 %), privées (95 %) et les réserves indiennes (Odanak/Nicolet-Yamaska et Wôlinak/Bécancour). Le territoire relativement plat est situé en partie dans les basses-terres du Saint-Laurent et les Appalaches. L'occupation du sol est un mélange de terres agricoles (44,3 %), de milieux boisés (50,3 %) et de territoires urbanisés et d'eau libre (5,4 %) (CRÉCQ, 2006). Les milieux humides couvrent 12 % du territoire avec un total de 90 000 ha dont 40% sont des tourbières boisées et 36 % des marécages. Il y a 36 aires protégées (28 596 ha) inscrites au registre des aires protégées du Québec, ce qui représente 4 % de la région.

Portrait des milieux naturels

Territoire	Superficie	Milieu humide	Forêt	Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	Nombre OBV	Particularités
MRC de l'Érable	1 287 km ²	24 539 ha	80 218 ha	25 ha (2 EFE + 1 à valider)	3	Réserve écologique de Villeroy
MRC d'Arthabaska	1 890 km ²	16 841 ha	103 519 ha	94 ha (4 EFE)	2	Réserve naturelle du lac Breeches
MRC de Drummond	1 601 km ²	12 680 ha	71 919 ha	70 ha (6 EFE)	3	Forêt Drummond
MRC de Nicolet-Yamaska	1 008 km ²	14 340 ha	30 594 ha	24 ha (3 EFE)	4	Plusieurs sites en conservation légale
MRC de Bécancour	1 445 km ²	20 964 ha	62 253 ha	292 ha (8 EFE)	1	Réserve écologique Léon-Provencher

Forêt

La région est partagée par le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul, de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à caryer cordiforme. Les principaux massifs forestiers sont ceux de la plaine agroforestière de Villeroy, les Buttes forestières du Mont Ham et les Hauteurs agroforestières de Sainte-Hélène-de-Chester. On retrouve 24 écosystèmes forestiers exceptionnels (507 ha).

-  Portrait faunique du Centre-du-Québec (AFBF, 2010)
-  Plan de protection et de mise en valeur (AFBF, 2001)

Eau

Quatre bassins versants d'importance traversent la région, soit les rivières Yamaska (5 % du C-Q), Saint-François (12 % du C-Q), Nicolet (38 % du C-Q) et Bécancour (22 % du C-Q). Plusieurs petits bassins versants se déversent directement dans le fleuve Saint-Laurent (Gentilly, Marguerite, du Chêne, etc.)

-  Plan directeur de l'eau et centrale documentaire et répertoire cartographique des organismes de bassins versants

Milieux humides

Les milieux humides sont l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Il y a quatre catégories de milieu humides : étang, marais, marécage et les tourbières (ombrotrophe, minérotrophe et boisée).

-  Portrait des milieux humides du Centre-du-Québec (CRECQ, 2012)
-  Cartographie des milieux humides (CIC et MDDEP, 2012)

Faune

La région abrite des populations importantes de cerfs de Virginie et de sauvagines dont l'oie des neiges et la bernache du Canada. Des haltes migratoires d'importance en région profitent à la chasse de ces dernières. La population d'originaux est quant à elle beaucoup plus limitée. La présence du fleuve Saint-Laurent et de plusieurs grandes rivières profite à la pêche.

-  Portrait faunique du Centre-du-Québec (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs/ région 17, 2010)

Espèces à statut précaire

Sur le territoire du Centre-du-Québec, on retrouve **24 espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec**. Le chevalier cuirvé, la lamproie du Nord, le pic à tête rouge et la pie-grièche migratrice détiennent le statut d'espèce menacée, alors que le fouille-roche gris, le méné d'herbe, la rainette faux-grillon de l'Ouest, la salamandre pourpre et la tortue des bois détiennent le statut d'espèce vulnérable. De plus, **66 espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec** ont été enregistrées (MDDEP, 2009). Parmi ces espèces, on en dénombre au moins 50 qui risquent d'être touchées par des opérations forestières, dont 23 croissent sous couvert forestier et, par conséquent, sont encore plus touchées par les travaux forestiers.